

**Note de cadrage indicatif**

*Cette note entend présenter précisément l'épreuve aux candidats, aux formateurs, aux concepteurs de sujets, aux membres du jury et aux correcteurs. Chacun, selon sa qualité, pourra y trouver tant des recommandations générales que des recommandations qui lui sont plus spécifiquement destinées.*

**LE COMMENTAIRE DE TEXTE**  
**Concours de 3<sup>ème</sup> voie**

Intitulé réglementaire :

**un commentaire de texte en lien avec une matière relevant de l'une des spécialités choisies par le candidat au moment de l'inscription : musée, bibliothèque, archives, documentation.**

Cette épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

➤ **Durée : 3 heures**  
➤ **Coefficient : 3**

**I- UN TEXTE EN LIEN AVEC UNE MATIERE RELEVANT D'UNE SPECIALITE**

**A - Un texte spécialisé**

L'intitulé réglementaire de l'épreuve laisse entendre sans aucune ambiguïté qu'il s'agit bien d'une épreuve spécialisée.

Le sujet ne peut donc pas être commun aux spécialités musée, bibliothèque, archives, documentation.

**B- Une absence de programme réglementaire**

L'arrêté du 2 septembre 1992 modifié fixant le programme des épreuves du concours ne comporte en effet aucun article relatif à cette épreuve de commentaire de texte.

**C- Des annales**

A titre indicatif, les sujets de commentaire de texte des précédentes sessions organisées par le CNFPT ont été les suivants :

**Session 2006**

- Spécialité musée :

texte de Serge Chaumier : « Introduction » (Culture et musées n°5 : Du musée au parc d'attractions, Actes Sud 2005, p. 30-31)

- Spécialité bibliothèque :

texte de Patrick Zelnik et Louis Bricard : « Mozart en tête de Gondole » (Le Monde 21/12/2005)

- Spécialité archives :

texte d'Arlette Farge extrait de l'article « Archiver » (Télérama 21 juillet 2004)

- Spécialité documentation :

texte de Didier Frochot : « Internet en accès public - Les données du problème » (Défidoc, octobre 2005)

## **Session 2008**

- Spécialité musée :

texte de Noémie Drouguet, extrait de « Succès et revers des expositions spectacles » (Culture et musées n°5 : Du musée au parc d'attractions, Actes Sud 2005, p. 65, 82 et 83)

- Spécialité bibliothèque :

texte d'Emmanuel Marine : « Le portail de la médiathèque de Dole » » (Bibliothèque (s) n°36 décembre 2007)

- Spécialité archives :

texte de Christian Hottin : « Les bâtiments d'archives en France (1983-203) » (Mission ethnologie, ministère de la culture 2003 / halshs.archives-ouvertes.fr)

- Spécialité documentation :

texte d'Alexandre Serres : « Internet comme nouveau régime de vérité ? » (Bulletin des bibliothèques de France, 2005 n°6)

## **II- UN COMMENTAIRE**

### **A- Comprendre et faire comprendre le texte**

Le commentaire du texte requiert une aptitude à en identifier sans ambiguïté le thème et les idées principales.

Le candidat doit être capable de présenter de manière organisée ses différentes idées, en faisant appel à des connaissances personnelles afin de les éclairer et de les illustrer.

Ces connaissances peuvent être puisées dans l'actualité, dans l'histoire, dans le champ des savoirs propres à la spécialité du candidat, nourries de la lecture d'ouvrages du même auteur ou d'autres auteurs sur le même thème, etc.

La paraphrase, l'accumulation sans plus-value de citations ne sauraient constituer une technique acceptable de commentaire.

### **B- Discuter le texte**

Le commentaire mesure également l'esprit critique du candidat et sa capacité à mobiliser des connaissances personnelles pour prolonger voire remettre en question les idées de l'auteur en développant ses propres idées, sous réserve de les étayer solidement. Il est toutefois indispensable d'éviter les longues digressions hors-sujet et sans lien avec le texte.

## **III- LA FORME DE L'ÉPREUVE**

### **A- La forme du sujet**

Le sujet prend la forme d'**un texte d'environ une page**.

L'auteur, la source et la date du texte sont précisés à la fin du texte.

Il peut comporter un titre (titre d'un article) ou non (extrait d'un ouvrage).

Ce texte n'est accompagné d'aucune autre commande qu'une phrase du type : "Commentez le texte suivant : "

### **B- La forme du commentaire**

Le commentaire se rattache à la famille des épreuves de composition ou de dissertation de culture générale.

Aussi, il comprend une introduction comportant une entrée en matière, une éventuelle contextualisation du sujet, une problématique et une annonce de plan. L'introduction peut

également contenir, le cas échéant, une rapide présentation de l'auteur et de l'œuvre dont est issu le texte.

Le plan n'est pas matérialisé (pas de numérotation des parties ou sous-parties dans l'annonce de plan, pas de titrage ni de numérotation des parties, sous-parties et paragraphes dans le développement). En revanche, le plan est rendu apparent par une utilisation cohérente des sauts et des retraits de lignes.

Le commentaire comporte une conclusion.

Le commentaire doit être intégralement rédigé (pas de style télégraphique, "prise de note") : l'exigence (orthographe, syntaxe) est, là encore, la même qu'en composition ou dissertation. La qualité du style joue un rôle déterminant dans l'évaluation du commentaire par les correcteurs.

#### **IV- UN BARÈME GENERAL DE CORRECTION**

La copie est d'abord évaluée sur 20 points, avant que des points ne soient le cas échéant retirés pour des erreurs d'orthographe.

##### **A- Critères d'appréciation**

Un commentaire de texte devrait obtenir la moyenne ou plus lorsqu'il :

- présente les principales idées du texte en les reformulant dans le cadre d'un plan clair et structurant,
- et :
- fait preuve de la capacité du candidat à mobiliser des connaissances personnelles pertinentes,
- et :
- est rédigé dans un style clair et personnel.

Un commentaire ne devrait pas obtenir la moyenne lorsqu'il :

- contient des contresens laissant apparaître un défaut de compréhension grave du texte,
- ou :
- expose des arguments de manière désordonnée et imprécise,
- ou :
- n'apporte aucune plus-value au texte et le paraphrase,
- ou :
- développe longuement des arguments hors-sujet, sans lien réel avec la problématique du texte,
- ou :
- est rédigé dans un style particulièrement incorrect,
- ou :
- demeure inachevé.

##### **B- Orthographe et syntaxe**

L'évaluation du niveau de maîtrise de la langue est prise en considération dans la note globale attribuée à la copie.

On distingue deux cas de figure :

- les copies dans lesquelles les fautes d'orthographe et de syntaxe participent d'un défaut global d'expression. Ces copies ne sauraient, en tout état de cause, obtenir la moyenne ; elles peuvent même se voir attribuer une note éliminatoire.
- les copies qui, malgré quelques fautes d'orthographe, témoignent d'une maîtrise de la langue correcte. Un système de pénalités s'applique alors en fonction du nombre de fautes.

Deux points seront retirés au total de la note si la copie contient plus de dix fautes d'orthographe ou de syntaxe.